

7.3

Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique afférentes aux *Procédés et méthodes de l'adhérent* relatifs aux défauts de réception

a) Description des modifications proposées :

Le 5 novembre 2007, la CDS a mis en œuvre des modifications d'ordre technique afférentes à ses Procédés et méthodes de l'adhérent relatifs aux défauts de réception. Les modifications proposées à la section 10.1.1 du Guide de l'utilisateur de la CDS intitulé *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* visent à éclaircir davantage les circonstances lors desquelles un adhérent se verra imputer une cote d'intérêt de défaut de réception et la façon dont cette cote sera déterminée. Le calcul de cette cote d'intérêt est établi selon les renseignements obtenus dans le cadre du dernier cycle de règlement au RNC d'un jour ouvrable donné.

Étant donné qu'aucun règlement au RNC ne sera tenté *après* le dernier cycle au RNC pour un jour donné, une livraison de valeurs après ce dernier cycle au RNC n'aura aucune incidence sur le règlement au RNC pour ce même jour. Par conséquent, une livraison de valeurs après le dernier cycle au RNC n'entraînera pas une cote d'intérêt. L'éclaircissement de ce processus est une initiative du personnel de la CDS.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, à l'adresse suivante:

En français: <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de changements destinés à assurer l'harmonisation ou la conformité à une règle existante.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur **le 4 février 2008**.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffmann
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.

85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984

Courriel: attention@cds.ca